

Extrait de
L'Abondance frugale
Pour une solidarité nouvelle
Jean-Baptiste de Foucauld
Odile Jacob, avril 2010, 288 pages

L'heure de l'économie sociale et solidaire

Dans le contexte actuel, l'économie sociale et solidaire, qui regroupe les mutuelles (de banque et d'assurance), les coopératives (de production et de consommation) et les associations d'intérêt général, prend une valeur particulière. Son poids dans l'économie n'est pas négligeable (environ 2 millions de salariés, soit 10 % de l'emploi). Elle a été moins affectée par la crise que le secteur marchand. Elle met en pratique de manière durable un ensemble de valeurs cohérentes: esprit d'entreprise tourné vers l'intérêt social et visant à couvrir les coûts de production, non à accumuler des profits, recherche d'une gouvernance démocratique indépendante du niveau des apports en capital, principes de gestion éthique, ancrage territorial, mobilisation citoyenne par le recours au bénévolat. Comme le dit Jean-Louis Laville, théoricien de ce secteur, c'est une économie où le lien est aussi important que le bien. D'une certaine façon, tout le programme du développement humain se trouve résumé là. La sobriété créative et solidaire est l'air que l'on y respire, autre manière de parler de l'abondance frugale. Les trois cultures du développement humain y sont pratiquées simultanément, et de manière équilibrée, ce qui n'est pas si fréquent : résistance permanente à la pression du marché ou de l'État, règles du jeu mettant en avant la responsabilité sociale, règles elles-mêmes en permanente adaptation, esprit d'utopie toujours présent pour vaincre l'exclusion et jouer le jeu de la coopération et de la justice plutôt que celui de la compétition et des inégalités.

L'économie sociale et solidaire doit saisir pleinement l'occasion que la crise lui donne de faire passer son message avec force. Elle constitue un contrepoids aux dysfonctionnements du système. Elle est aussi un recours : on le voit bien lorsque le gouvernement s'appuie sur elle pour limiter les effets du chômage en accroissant le nombre des contrats aidés. Mais elle est plus que cela : l'esprit qu'elle incarne doit désormais irriguer l'ensemble d'une économie en quête de boussole. C'est l'objectif qu'elle devrait se donner, suivant en cela l'initiative pilotée par Claude Alphanéry¹. Cela suppose qu'elle soit exemplaire et qu'elle progresse dans la maîtrise des risques qui lui sont inhérents :

- risque de la perte de l'esprit pionnier, de la routine, de l'installation dans l'innovation, parfois de l'oubli des valeurs de base. On est jamais vertueux par statut, pas plus dans l'économie sociale et solidaire que dans les Églises ! L'esprit militant, l'esprit de service se perd s'il n'est pas entretenu, s'il n'est pas lié à un travail permanent sur le sens ;

¹ Voir www.lelaboess.org

- risque de l'attraction par les valeurs de marché (efficacité à tout prix, management trop exigeant, recherche de puissance, voire de rentabilité, de rémunérations en phase avec ce qui se passe ailleurs) ;
- risque, inverse, de dépendance excessive vis-à-vis de l'État ou des collectivités locales toujours plus ou moins tentées par le clientélisme. L'économie sociale et solidaire suppose, dans chaque cas, un mixage approprié de recettes commerciales, de ressources bénévoles, et de contributions publiques directes ou indirectes, et cet équilibre n'est pas aisé à préserver ; lorsqu'il se déforme, ce sont les valeurs mêmes de l'économie sociale et solidaire qui finissent par être contaminées ;
- risque de ne pas suivre d'assez près l'évolution permanente de la question sociale afin d'adapter les réponses en temps voulu. Il n'est pas normal par exemple que les formes de microcrédit inventées au Bangladesh par Yunus n'aient pas trouvé leur place dans les différentes formules existantes de crédit mutuel. L'essentiel des actions menées pour combattre le chômage de longue durée, dans l'ensemble très innovantes, notamment l'insertion par l'activité économique, a pris la forme associative, mais n'a jusqu'à présent que peu pénétré le monde des mutuelles ou des coopératives (contrairement par exemple à ce qui s'est passé en Italie) ;
- risque enfin d'une certaine concurrence individualiste entre structures qui se battent pourtant pour la même cause, mais sont en compétition de fait en termes de renommée médiatique et d'apport de ressources, qui, quelles qu'elles soient, ne sont pas illimitées. La logique voudrait pourtant que chacun considère le succès de son voisin comme le sien propre !

En d'autres termes, le développement de l'économie sociale et solidaire dépend beaucoup des capacités et de l'éthique de ceux qui l'animent et qui, le plus souvent, surmontent ces risques.

Comment, dans la situation actuelle, faire jouer à l'économie sociale et solidaire le rôle qui peut et qui doit être le sien pour réorienter l'économie vers le développement humain ?

La nécessaire valorisation symbolique et politique de ce que représente, quantitativement et qualitativement, ce secteur pourrait être assurée par des états généraux et régionaux de l'économie sociale et solidaire pour examiner les *50 propositions pour changer de cap* du laboratoire de l'économie sociale et solidaire ? On pourrait préparer ces états généraux en regroupant et hiérarchisant les propositions autour de quelques projets dont les valeurs sociales, écologiques, économiques de réparation mais aussi de transformation sont indiscutables et dont l'objet est clair, explicite, réalisable et évaluable. Parmi ces projets, celui d'accroître la mobilisation citoyenne autour de l'économie sociale et solidaire, de lui donner une place éminente tout au long du système éducatif. Les citoyens, particulièrement les jeunes, aspirent à la solidarité ; il faut leur en ouvrir le chemin, les aider à résister au marketing ambiant, valoriser les échanges de savoir-faire, le travail bénévole, l'entrepreneuriat social, l'agriculture paysanne.

À cet égard, le développement d'un service civique, d'abord sur une base volontaire pour les jeunes, puis progressivement, si un accord général se fait, sur une base universelle et intergénérationnelle, serait à la fois un moyen de fournir des ressources humaines à l'économie sociale et solidaire, et de diffuser ses méthodes et ses valeurs. L'idée que, au cours de son existence, chacun doit donner quelques mois de sa vie à des activités bénévoles utiles à la collectivité, à un moment choisi par lui et sous les formes les plus souples possible, pourrait s'imposer progressivement et être sanctionnée non pas par une obligation du type de celle qui prévalait pour le service militaire, mais plutôt par une sorte de

bonus-malus, par exemple en termes de droits à la retraite. Ce serait là en somme une forme d'abondance frugale et solidaire, tout de même moins lourde que celle qui consistait à être prêt à donner sa vie pour son pays.

Ensuite, former sur une large échelle des entrepreneurs sociaux, sur une double base managériale et éthique, tant en formation initiale qu'en formation continue leur permettrait d'exercer leur talent non seulement dans l'économie sociale et solidaire, mais aussi dans le secteur marchand ou dans le secteur public ! D'ailleurs, la formation des directeurs de ressources humaines, comme celle des dirigeants en général, et, pourquoi pas, celle des futurs financiers, gagnerait à comporter un stage dans une structure de l'insertion par l'activité économique : ils y verraient à quelles conditions le respect des normes productives est compatible avec le respect des personnes ; ils y verraient aussi les ravages que produit le chômage de longue durée et mesureraient mieux les effets collatéraux de l'irresponsabilité sociale.

Plus généralement, des partenariats plus intenses entre le secteur marchand, le secteur public et celui de l'économie sociale et solidaire seraient enrichissants pour chacun. Comment les développer ? Les terrains possibles sont nombreux. Mais, dans le contexte français actuel, le champ de l'insertion pourrait constituer un terrain particulièrement propice. Celui-ci est caractérisé par une trop grande segmentation des publics. L'action d'insertion, en France, est trop spécialisée : elle est confiée au secteur de l'« insertion par l'activité économique » sur lequel on se décharge d'une tâche qui devrait incomber à tous ; du coup, le principe de mixité ne fonctionne pas, contrairement à la pratique des coopératives sociales italiennes, et le risque de ségrégation involontaire est réel ; les entreprises et les administrations doivent être davantage impliquées dans le travail d'insertion.

Cela peut se faire soit de manière volontaire, soit en liaison avec le développement de la responsabilité sociale. Le développement des clauses sociales dans les marchés publics ou privés peut aller dans la même direction, en faisant exécuter une partie des heures de travail par des personnes éloignées de l'emploi. Mais il est peut-être temps d'aller plus loin et d'envisager une obligation pour les entreprises et les administrations : avoir dans leurs effectifs des personnes embauchées alors qu'elles étaient en situation de chômage de longue durée et éligibles aux structures de l'insertion par l'activité économique. À défaut, les entreprises paieraient une taxe qui serait affectée au financement des contrats aidés. Une régulation se mettrait en place permettant à la société de s'assurer elle-même contre le risque d'exclusion qu'elle génère : si les comportements de responsabilité sociale se généralisaient, il y aurait moins besoin de contrats aidés ; dans le cas inverse, ces contrats bénéficieraient d'un financement stable et assuré, contrairement à la situation actuelle. De nouveaux mécanismes de solidarité seraient institués permettant d'attaquer à la racine les discriminations diverses qui affectent les demandeurs d'emplois. Parallèlement, les professionnels de l'insertion par l'activité économique auraient un plus grand nombre de points de sortie dans le secteur marchand et dans le secteur public pour les bénéficiaires de leurs actions.

Quant aux pouvoirs publics, collectivités territoriales au premier chef, mais aussi l'État, ils doivent soutenir ce mouvement sur le terrain. L'État, en particulier, ne doit pas se dégager de son pouvoir animateur et régulateur en la matière. Il doit inscrire l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble de ses politiques, ne pas séparer l'innovation sociale et l'innovation technologique, intégrer le dialogue social dans chaque instance, soumettre les commandes publiques à des objectifs de développement durable. Pourquoi pas, à la suite des états généraux et régionaux proposés ci-dessus, un plan de développement de l'économie sociale et solidaire contractualisé avec les régions, une agence pour la création

d'entreprises d'économie sociale et un crédit d'impôt recherche pour encourager l'innovation sociale ?

Enfin, il est essentiel que l'Union européenne arrête une position claire sur les services sociaux d'intérêt général. L'existence de ceux-ci, leur spécificité doivent être pleinement reconnues, et le principe de concurrence adapté à leur nature propre afin que l'État et les collectivités locales, dans leur partenariat avec ces structures, ne soient pas systématiquement obligés de recourir à la formule contraignante des marchés publics.

Réagissez sur
www.lelabo-ess.org